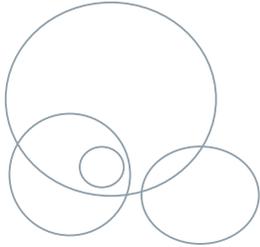


## Que faire si c'est déjà arrivé?



### > Croyez l'enfant!

Il faut beaucoup de courage aux enfants concernés pour franchir le pas et oser parler d'abus sexuel. Ils n'inventent en général pas les agressions sexuelles, mais disent la vérité.

### > Restez calme et lucide!

La panique et les réactions précipitées peuvent faire retomber l'enfant dans le silence ou mettre l'auteur des agressions en garde. Prenez le temps de demander conseil à des professionnels afin de savoir comment venir le mieux en aide à l'enfant.

### > Prenez parti pour l'enfant!

L'enfant n'est pas responsable de ce qui est arrivé. Ne lui faites pas de reproches et félicitez-le pour le courage qu'il a eu de vous en parler. Prenez clairement parti pour lui et donnez-lui le soutien nécessaire.

### > Demandez de l'aide!

Vous avez désormais besoin d'aide, pour l'enfant comme pour vous-même. Au moment où vous apprenez que votre enfant a été victime d'abus sexuel, c'est pour vous aussi une expérience choquante et douloureuse. Ne gardez pas le problème pour vous tout(e) seul(e) et adressez-vous à un service spécialisé afin d'obtenir l'aide nécessaire.

## Centres de consultation

Adressez-vous à l'un des services spécialisés suivants ou au service d'aide aux victimes d'infractions ou encore au groupe de protection de l'enfant de votre région :

**Centre de consultation** pour les victimes d'abus sexuels, Genève  
022 800 08 50  
ctas@bluewin.ch

**Centre LAVI**, Aide et conseil aux victimes d'infractions, Lausanne  
032 320 32 00

**Centre consultation LAVI**, Sion  
027 323 15 24

**Castagna**, Beratungsstelle für sexuell ausgebeutete Kinder und weibliche Jugendliche, Zürich  
044 360 90 40  
mail@castagna-zh.ch

**Triangel**, Beratungsstelle beider Basel für gewaltbetroffene Kinder und Jugendliche, Basel  
061 683 31 45  
info@triangel-basel.ch

**Lantana**, Fachstelle Opferhilfe bei sexueller Gewalt, Bern  
031 313 14 00  
beratung@lantana.ch

**Opferberatungsstelle** des Kantons Luzern für sexuell ausgebeutete Kinder und Jugendliche, Luzern  
041 227 40 60  
info@opferberatung-lu.ch

**Anlauf- und Beratungsstelle**  
Kinderschutzzentrum, St. Gallen  
071 243 78 02,  
info@gd-ksz3.sg.ch

Ce dépliant vous est offert par:



Ce dépliant est disponible dans plusieurs langues et peut être commandé à l'association Limita.

### Limita Zürich

Association pour la prévention des abus sexuels envers les filles et les garçons  
Bertastrasse 35, 8003 Zürich  
Tél.: 044 450 85 20  
Fax: 044 450 85 23  
info@limita-zh.ch  
www.limita-zh.ch  
CP 80-30524-6  
© Limita, Oktober 2006

## Violence sexuelle envers les enfants

français/französisch

Information aux  
parents et au  
personnel éducatif

La peur  
paralyse –  
une bonne  
information  
sécurisée

Limita  
Zürich

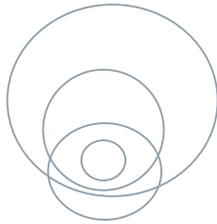
## Ce qu'il vous faut savoir à propos d'abus sexuel

Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute violence physique et morale, y compris contre l'exploitation sexuelle. Ce droit figure dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et il s'applique aux enfants du monde entier. Les actes sexuels d'adultes avec des enfants sont interdits par la loi, en Suisse également. Voilà qui garantit aux enfants le droit à un développement sexuel paisible.

La plupart des gens pensent qu'il ne peut pas y avoir de violence sexuelle dans leur entourage et que cela n'arrive qu'aux autres. Mais le fait est que les abus sexuels existent dans toutes les cultures, religions et couches sociales. Les enfants peuvent être victimes d'exploitation sexuelle à tout âge. Une fille sur quatre ou cinq et un garçon sur dix ou douze subissent des agressions ou des violences à caractère sexuel au cours de leur enfance.

La violence sexuelle envers les enfants prend des formes diverses et peut aller de la nudité forcée au viol, en passant par la consommation de pornographie enfantine ou les caresses intimes.

Ce n'est que dans de rares cas que la violence sexuelle est le fait du vilain monsieur inconnu qui attire les enfants en leur offrant des bonbons. Dans trois quarts des cas environ, la personne est connue de l'enfant et issue de son entourage social proche, voire de sa famille. Les enfants et les jeunes peuvent être abusés sexuellement par des entraîneurs sportifs, enseignants, pasteurs, voisins, mais aussi par des proches tels que père ou beau-père, oncle ou frère.



On parle d'abus sexuel lorsqu'un adulte profite de son pouvoir et exploite l'ignorance, la confiance et la dépendance d'un enfant pour satisfaire ses propres besoins. Il porte ainsi atteinte à l'intégrité physique et morale de l'enfant, ce qui peut avoir des conséquences graves.

## Mieux vaut prévenir que guérir!

Les mises en garde font peur. Des explications claires aident à comprendre. Ainsi, des enfants bien informés et sûrs d'eux sont plus à l'abri de la violence sexuelle que des enfants laissés dans l'ignorance et peu autonomes. Les enfants ne peuvent être protégés efficacement de la violence sexuelle que si leurs droits sont respectés et que leurs soucis sont pris au sérieux.

Par conséquent, voici ce que les filles et les garçons devraient entendre de la part de leurs parents et d'autres personnes de référence :

### 1. Ton corps t'appartient

Tu mérites le respect et tu as le droit de décider comment, quand, où et par qui tu veux être touché(e).

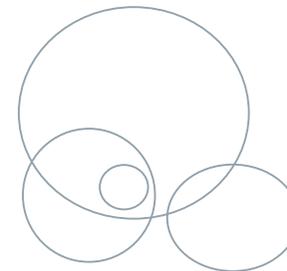
### 2. Tes sentiments sont importants

Tu peux te fier à tes sentiments. Il y a des sentiments agréables qui font que tu te sens bien. Les sentiments désagréables et bizarres t'avertissent que quelque chose ne va pas. Nous sommes contents si tu nous fais part de tes sentiments, même s'il est difficile d'en parler.

### 3. Il y a des caresses agréables et d'autres désagréables

Certaines caresses sont agréables et rendent heureux. D'autres par contre sont bizarres, angoissantes ou même

douloureuses. Les adultes n'ont pas le droit de passer leurs mains sous tes vêtements, ni de te toucher aux fesses, à la vulve, au pénis ou à la poitrine. Parfois, il y a des adultes qui aimeraient que tu touches leur sexe. Personne n'a le droit de t'inciter ni de te forcer à le faire, même s'il s'agit de quelqu'un que tu connais et que tu aimes bien.



### 4. Tu as le droit de dire non

Si quelqu'un veut te toucher contre ton gré, tu as le droit de dire non et de te défendre. Imaginons ensemble dans

quelles situations il faut savoir dire non et quelle est la meilleure façon de te défendre.

### 5. Il y a de bons et de mauvais secrets

Il y a de bons secrets qui font plaisir et qui font jubiler intérieurement. Les mauvais secrets, eux, sont angoissants et lourds à porter. Si tu as des secrets qui te mettent mal à l'aise, il faut que tu en parles, même si tu as promis de ne rien dire. Tu peux parler avec moi de tout ce qui te pèse.

### 6. Tu as le droit d'avoir de l'aide

Si tu es préoccupé(e) par un secret ou par un problème quel qu'il soit, je te demande d'en parler avec moi ou avec une autre personne en qui tu as confiance. Parle-s-en jusqu'à ce que tu obtiennes de l'aide.

Voyons ensemble avec qui tu pourrais parler de « choses délicates ».

### 7. Ce n'est pas ta faute

Si tu as été victime de violence sexuelle, ce n'est pas ta faute, même si tu as essayé de te défendre ou si tu n'as pas pu le faire parce que la peur t'en a empêché. Quoi qu'on te dise, la responsabilité de ce que tu as subi incombe toujours à l'auteur de l'abus.

C'est en appliquant ces principes de prévention avec les filles et garçons et en les intégrant dans leur éducation au quotidien que vous leur offrez une meilleure protection contre la violence sexuelle.

